

La zone constructible à vocation touristique et de loisirs

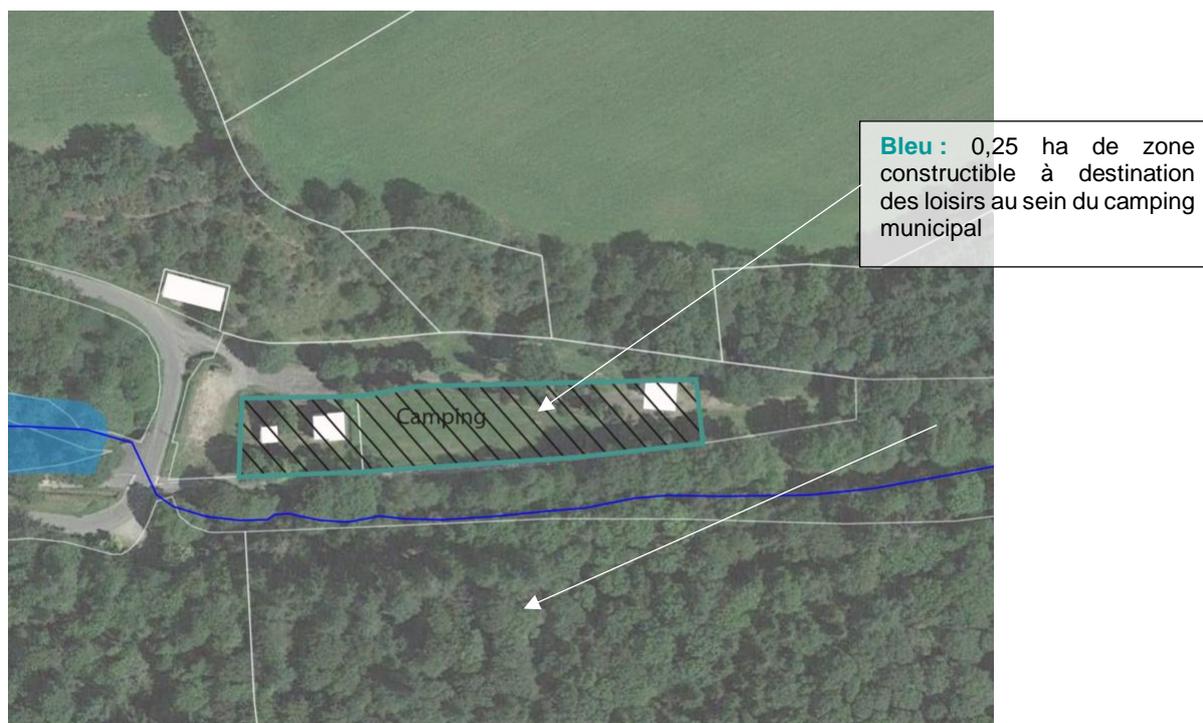
Le projet de carte communale tient compte de l'existence du **camping municipal situé au Sud du bourg** le long de l'ancienne voie ferrée (voir verte désormais). La construction située à l'Ouest de la zone constructible proposée correspond à l'ancienne gare.

Le cours d'eau situé à proximité est situé dans une cuvette dont les abords sont boisés et pentus. La zone constructible tient compte de ce constat et reste donc concentrée sur la partie plane.

Au sein de la zone constructible de 0,25 ha, la commune souhaite proposer des hébergements légers de loisirs. En effet, la capacité d'accueil en hébergement de la commune est limitée et le territoire accueille une fois par an l'événement « **La Madone des motards** » qui réunit les 14 et 15 août de chaque année entre 15000 et 20000 motards.

Extrait du zonage du projet de carte communale

— Limite zone constructible



LA ZONE NON CONSTRUCTIBLE

Dans les secteurs non constructibles de la carte communale sont autorisés certains travaux : la reconstruction à l'identique d'un bâtiment détruit par un sinistre, la restauration des bâtiments dont l'essentiel des murs porteurs subsiste, l'adaptation ou le changement de destination, la réfection ou encore l'extension des constructions existantes.

BILAN EN TERMES DE CONSOMMATION D'ESPACES NATURELS, AGRICOLES ET FORESTIERS (NAF) DU PROJET DE CARTE COMMUNALE

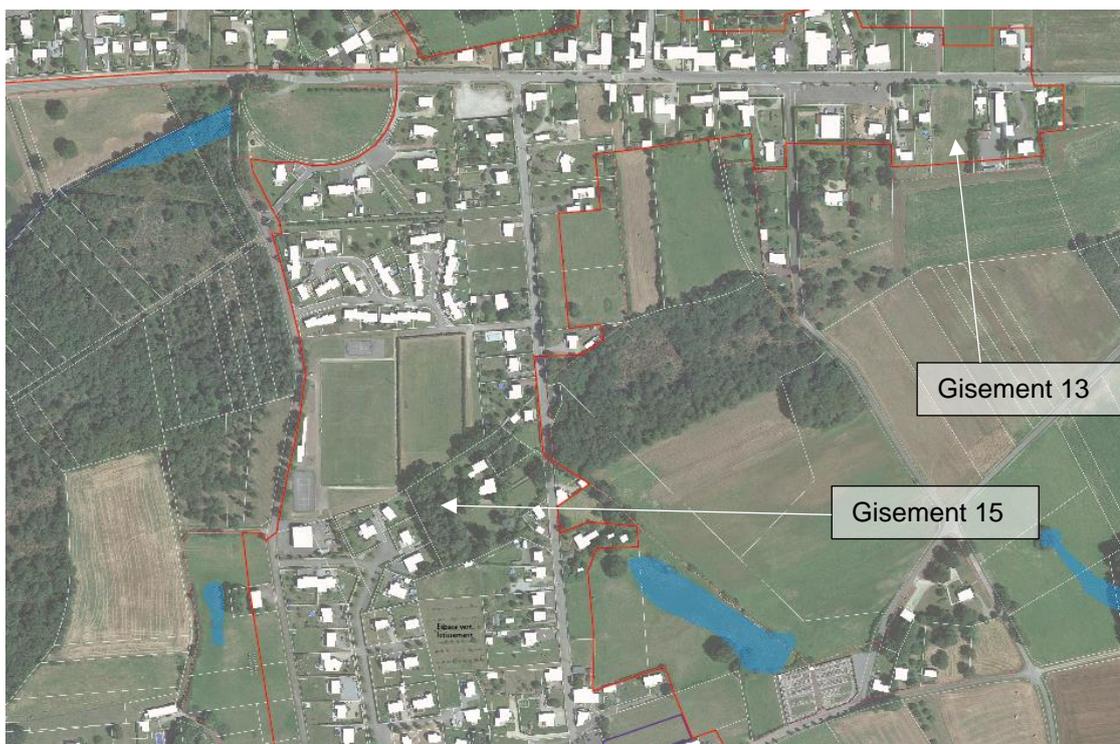
Qu'est-ce que l'on entend par « *espaces naturels, agricoles ou forestiers* » dans le cadre de la carte communale ? Il s'agit ici des parcelles agricoles ou effectivement naturelles (prairie ou boisement) mais aussi des fonds de jardin de plus de 5000 m² ne présentant pas de caractère artificialisé.

BILAN CONSOMMATION NAF DU PROJET DE CARTE COMMUNALE :

Le projet de carte communale propose une consommation d'espaces NAF estimée à **2 ha** décomposé comme suit.

Détail de la consommation d'espaces NAF comptabilisée :

- + **0,80 ha** les gisements fonciers n°13 et n°15 dans le bourg identifiés ci-dessous :



- + **0,4 ha** correspond à l'extension urbaine située derrière l'ancien presbytère pour le renforcement des équipements et la construction d'une résidence sénior.
- + **0,5 ha** correspondant à une extension urbaine à destination d'habitat située au Sud-Ouest du bourg qui prend notamment en compte des autorisations d'urbanisme délivrées à partir du 01/01/2021 ou qui sont en cours d'instruction.
- + **0,3 ha** correspondant à deux extensions urbaines à destination d'habitat situées le long de l'axe principal dans le bourg qui relie le centre ancien du bourg à La Belle Alouette.

Soit une réduction de **33%** de la conso NAF constatée entre 2011-2021 (3 ha).

4. Les autres dispositions présentées à titre informatif

Certaines dispositions sont présentées à titre informatif sur le document graphique de la carte communale. Il s'agit des éléments suivants qui proviennent soit du Porter à Connaissance du Préfet, soit du document graphique de la Carte communale en vigueur, soit de données supracommunales (SCOT, SRCE). Ce sont :

- ✓ **Les cours d'eau**
- ✓ **Les espaces boisés,**
- ✓ **Les zones humides.**

5. Surfaces avant/après

BILAN : 27,2 ha en moins de zones constructibles avec le projet de carte communale :

APRES		
LIBELLE	Secteurs constructibles	Surface ha
ZC	Zone constructible à vocation principale d'habitat	31,6
ZC	Zone constructible à vocation principale d'équipement	0,2
ZC	Zone constructible à vocation principale d'activités de loisirs	0,2
ZC	Zone constructible à vocation principale d'activités économiques	0,2
TOTAL		32,2
AVANT		
LIBELLE	Secteurs constructibles	Surface ha
ZC	Secteur ouvert à la construction	2,3
ZC	Secteur ouvert à la construction	1,6
ZC	Secteur ouvert à la construction	3,7
ZC	Secteur ouvert à la construction	1,0
ZC	Secteur ouvert à la construction	3,6
ZC	Secteur ouvert à la construction	3,4
ZC	Secteur ouvert à la construction	0,7
ZC	Secteur ouvert à la construction	43,1
TOTAL		59,4

6. La compatibilité du projet avec le cadre législatif et supra-communal

Concernant les dispositions réglementaires supracommunales :

Document	Dispositions spécifiques à Porcaro	Argumentaire
SCOT Pays de Ploërmel	DEVELOPPEMENT ET URBANISME : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Porcaro = pôle de proximité ▪ Le bourg = la seule centralité du territoire (extensions urbaines possibles si justifiées) ▪ Des « hameaux constitués » peuvent être exceptionnellement identifiés dans les documents d'urbanisme pour l'accueil de nouvelles constructions au sein de leur périmètre urbanisé sous réserve de remplir a minima les critères suivants : <ul style="list-style-type: none"> ✓ Avoir au moins 10 habitations existantes ✓ Avoir les réseaux suffisants à proximité et accessibles ✓ Posséder un caractère compact et une concentration bâtie 	COMPATIBLE <ul style="list-style-type: none"> ▪ La carte communale confirme le bourg comme la seule centralité du territoire. ▪ 4 extensions urbaines créées dans le bourg pour un total de 1,2 ha ▪ Aucun hameau constitué créé
	CONSOMMATION FONCIERE : <p>Porcaro = Densité moyenne de 13 logements/ha pour les nouvelles opérations d'habitat</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Selon son besoin, une enveloppe foncière maximale de 2,9 hectares en extension urbaine pour la période 2023 – 2035 	COMPATIBLE <ul style="list-style-type: none"> ▪ Le projet de carte communale propose une consommation d'espaces NAF estimée à 2 ha dont 1,2 ha d'extensions urbaines à proprement dites pour l'habitat et les équipements
SDAGE Loire-Bretagne	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Préserver dans les documents d'urbanisme les zones humides identifiées, les éléments bocagers inventoriés pour des motifs écologiques ▪ Intégrer l'assainissement des eaux usées et la gestion des eaux pluviales dans les documents d'urbanisme 	COMPATIBLE <ul style="list-style-type: none"> ▪ La commune de Porcaro dispose d'une STEP ayant une capacité de traitement de 700 EQ/H. La charge organique de la semaine la plus chargée de l'année représente 29 % de la charge nominale de la station = Les eaux usées générées par le développement de la commune pour les 10 prochaines années pourront donc être traitées ▪ La carte communale ne peut pas réglementairement créer des secteurs naturels à préserver mais elle peut, à titre indicatif les localiser sur le document graphique. Elle identifie donc les espaces boisés, les cours d'eau et les zones humides.
SAGE Vilaine		

<p>PLH Oust-Brocéliande</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Porcaro = une enveloppe foncière maximale de 2,9 hectares pour les besoins en extension urbaine pour les 10 prochaines années ▪ Porcaro = production de 75 logements entre 2015 et 2035 soit une moyenne de 3,7 logements par an. ▪ Diversification modéré du parc de logements 	<p>COMPATIBLE</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Le scénario du SCOT repris dans le PLH de +0,75% par an d'évolution démographique est également celui qui est repris dans le projet de carte communale bien qu'il corresponde à un ralentissement de l'évolution démographique sur Porcaro sur ces 10 dernières années (taux de +1,12%/an)
------------------------------------	---	---

Les documents suivants ont été **pris en compte** dans la délimitation des zones constructibles :

- Le schéma régional de cohérence écologique (SRCE) approuvé le 2 novembre 2015 par arrêté du préfet de la région de Bretagne.
- Le schéma régional du climat, de l'air et de l'énergie (SRCAE) 2013/2018 - Arrêté préfectoral du 04 novembre 2013
- Le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET)
- Le plan climat-énergie territorial (PCAET)



CHAPITRE 7 : QUELLES INCIDENCES DU PROJET SUR L'ENVIRONNEMENT ?

Ce chapitre présente une estimation des éventuelles incidences du projet de révision de la carte communale sur les différentes composantes de l'environnement.

1. Rappel du projet démographique porté par la carte communale

Le projet démographique :

- + La commune a pour ambition de maintenir une croissance démographique cohérente pour les 10 prochaines années.
- + La commune se fixe donc un **objectif d'évolution démographique de +0,75% par an** qui correspond à **l'objectif SCOT bien qu'il représente un ralentissement de l'évolution démographique constatée ces 10 dernières années (+1,12%/an)**.
- + Ce scénario démographique entraîne l'accueil théorique de 58 nouveaux habitants pour les 10 prochaines années.

Le besoin en logements :

- + La comptabilisation des logements à produire pour seulement maintenir le niveau de la population actuelle (« point mort ») a été pris en compte à hauteur de **5 logements** pour les 10 prochaines années.
- + Le besoin en logements pour accueillir les 58 nouveaux habitants est estimé à **29 logements** avec une projection de la taille des ménages à 2 personnes par foyer.
- + C'est ainsi **un besoin de 34 logements** qui a été estimé par la commune
- + La commune compte proposer une nouvelle forme urbaine pour un projet en extension qui éviterait de reproduire la pratique traditionnelle des lotissements pavillonnaires. Ces derniers, au vu de l'expérience de la commune, ne permettant pas de maintenir la population actuelle. Cela s'explique du fait aussi du peu de « turn-over » engendré par ce type d'habitat. On y emménage en famille et l'on y reste même lorsque les enfants sont partis, faute aussi de nouvelle offre de logements plus adaptés aux seniors par exemple.
- + Le potentiel de logements pouvant être mobilisé dans l'enveloppe est estimé à 18 logements (bourg) + 8 logements correspondant au potentiel de résorption des logements vacants soit **26 logements dans l'enveloppe urbaine**.
- + S'ajoutent les logements qui devront être produits en extension urbaine soit **12 logements en extension**.

Le besoin en consommation foncière NAF :

Le projet de carte communale propose une consommation d'espaces NAF estimée à **2 ha** décomposé comme suit :

- + **0,80 ha** les gisements fonciers n°13 et n°15 dans le bourg
- + **0,4 ha** correspond à l'extension urbaine située derrière l'ancien presbytère pour le renforcement des équipements et la construction d'une résidence senior.
- + **0,5 ha** correspondant à une extension urbaine à destination d'habitat située au Sud-Ouest du bourg qui prend notamment en compte des autorisations d'urbanisme délivrées à partir du 01/01/2021 ou qui sont en cours d'instruction.

- + **0,3 ha** correspondant à deux extensions urbaines à destination d'habitat situées le long de l'axe principal dans le bourg qui relie le centre ancien du bourg à La Belle Alouette.

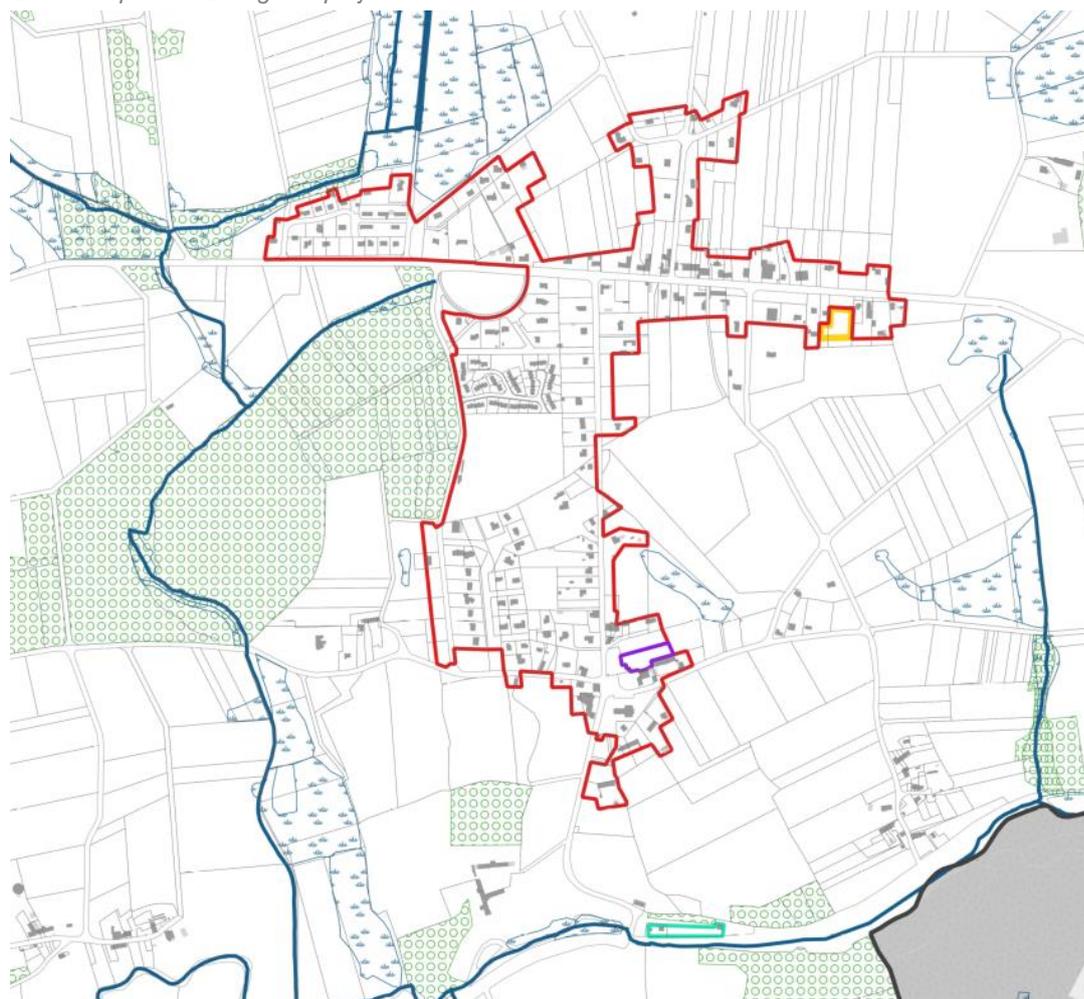
Soit une réduction de **33%** de la conso NAF constatée entre 2011-2021 (3 ha).

Zonage proposé : 4 secteurs constructibles

Le projet de carte communale crée 4 secteurs constructibles :

- 1 secteur constructible à dominante « Habitat » correspondant au bourg
- 1 secteur constructible à dominante « Equipements » dans le bourg, à l'arrière de l'ancien presbytère
- 1 secteur constructible à dominante « Activités économiques » dans le bourg
- 1 secteur constructible à dominante « Loisirs » portant sur une partie de l'emprise du camping municipal (le bâtiment existant du camping correspond à l'ancienne gare de Porcaro qui longe la voie verte). La topographie au Sud du secteur constructible est pentue et boisée.

Extrait du plan de zonage du projet de carte communale



Légende

Carte communale

- Zone constructible à vocation principale d'habitat
- Zone constructible à vocation principale d'activités économiques
- Zone constructible à vocation principale d'équipement
- Zone constructible à vocation principale d'activités de loisirs

2. Enjeux environnementaux

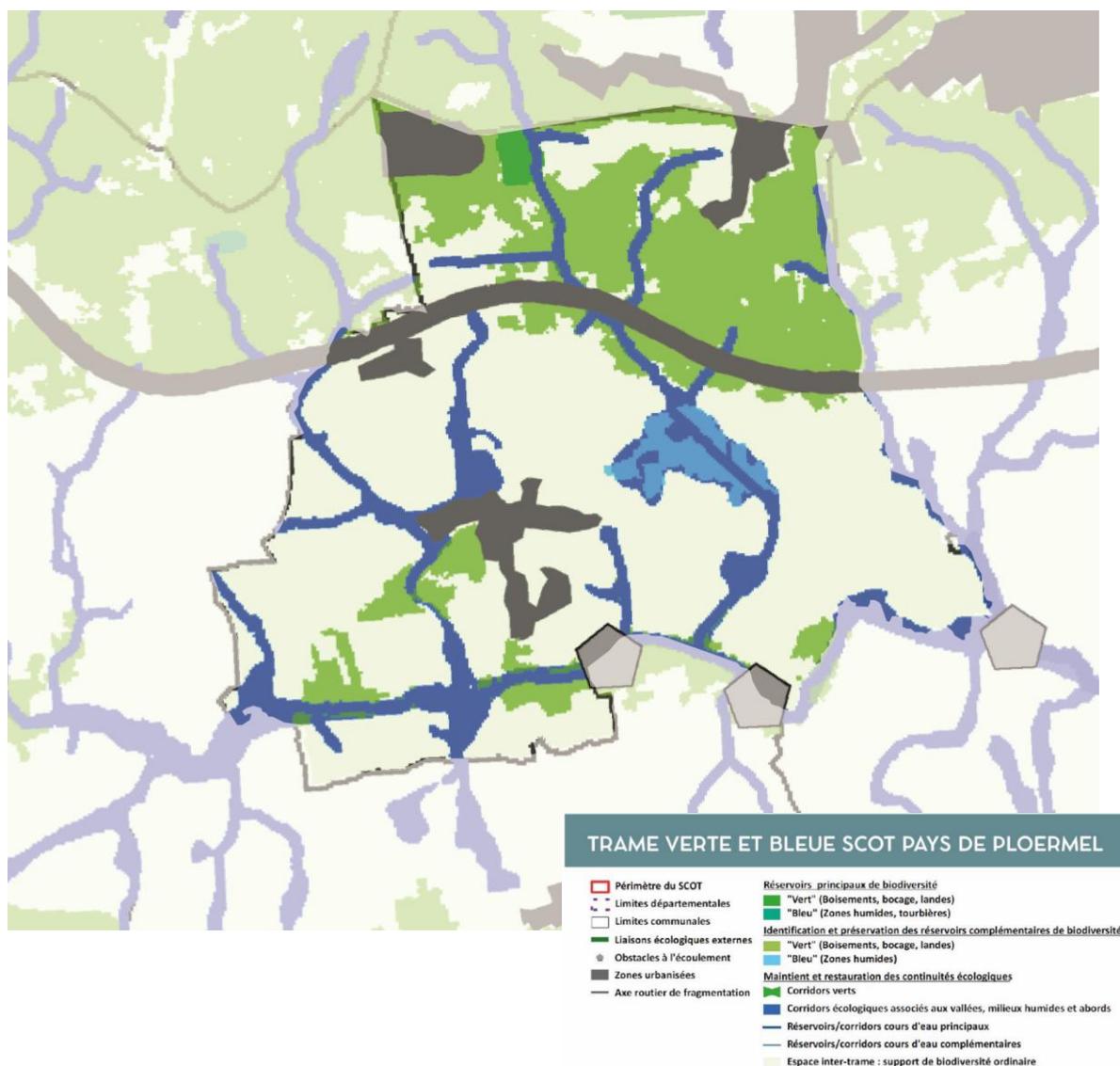
Porcaro comporte :

- **Un réservoir principal de biodiversité « Vert »** lié à la présence de bocage, boisements et landes au Nord de son territoire,
- **Un réservoir complémentaires de biodiversité « Bleu »** correspondant à un secteur de zone humides (secteur du ruisseau du Veau Lorient).
- L'ensemble du réseau des cours d'eau du territoire est un corridor écologique.

La commune n'est concernée par aucun site Natura 2000, 1 ZNIEFF : landes tourbeuses de Coëtquidan (n° 530030163).

Les zones humides inventoriées sur la commune de Porcaro couvrent une surface de 98,84 ha. Les zones humides représentent donc 6,37% du territoire.

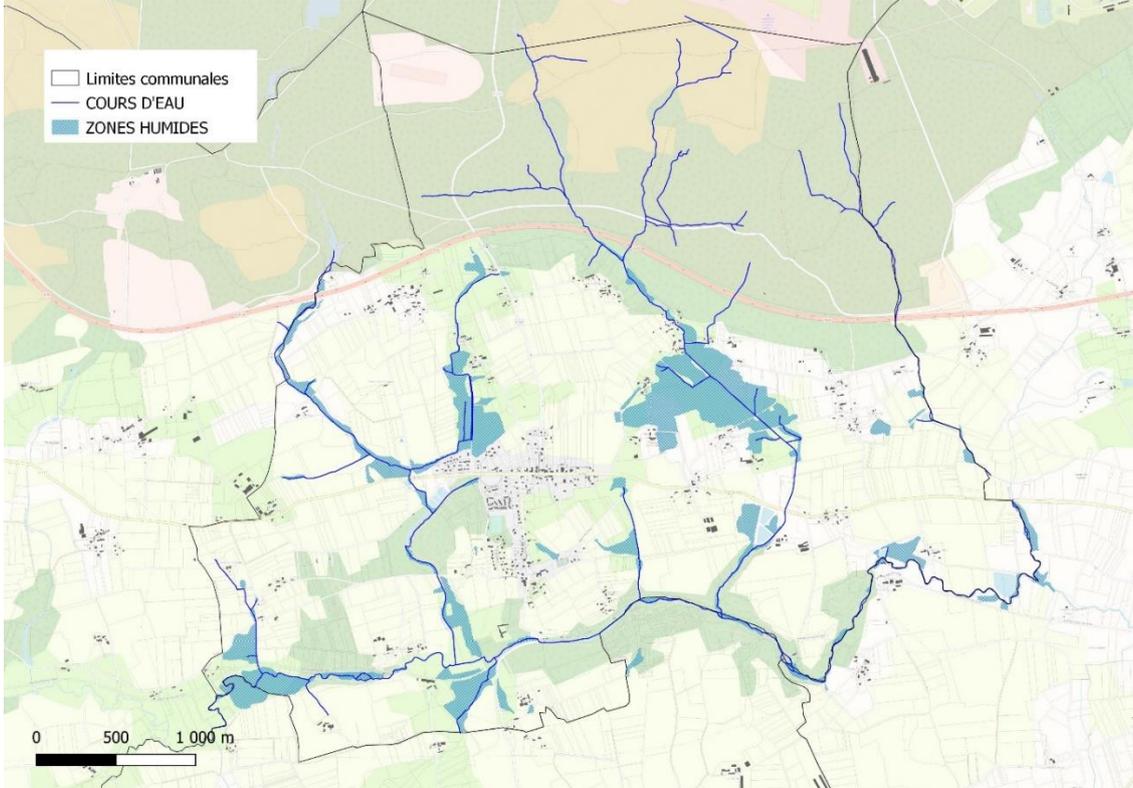
- Préserver la trame verte et bleue
- Veiller à la capacité du territoire à accueillir de nouveaux effluents



3. Evaluation des incidences du projet sur l'environnement

Santé humaine - Risques			
Rappels de l'Etat initial de l'environnement	<p>Le territoire est concerné par les risques suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Risque sismique faible - Risque mouvement de terrain pour retrait-gonflement des argiles faible - Risque inondation - Risque radon fort - Risque Plomb - Risque Feu de forêt - Emprise militaire de Coëtquidan <p>Le territoire est concerné par les nuisances suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nuisance sonore liée à la RN24 - Nuisance liée à la présence d'un site pollué situé en dehors du bourg. 		
Incidences du projet de révision de Carte communale	Effets		Qualification de l'impact
	Positifs	Prise en compte des risques et des nuisances, dans la localisation des zones constructibles (absence de risques connus).	Direct permanent – court à long terme
	Négatifs	Augmentation potentielle des risques naturels (imperméabilisation des sols) et technologiques (liés notamment au trafic et à l'arrivée de nouveaux habitants) Augmentation potentielle des nuisances sonores liées à l'augmentation du trafic routier due à l'augmentation de population et de nouvelles activités.	Direct permanent – court à long terme
Manière dont la carte prend en compte le souci de sa préservation et de sa mise en valeur	Les zones constructibles ont été délimitées en dehors des zones à risques et des nuisances identifiées.		
Santé humaine - Déchets			
Rappels de l'Etat initial de l'environnement	<p>La collecte des Ordures Ménagères Résiduelles sur la commune de Porcaro est effectuée en régie par la Communauté de communes De l'Oust à Brocéliande Communauté. L'exercice des compétences collecte et traitement sur les 3 territoires étant quelque peu différent, l'année 2017 a été consacrée à réaliser une étude d'harmonisation du mode de gestion des déchets sur l'ensemble du territoire. La commune de Porcaro compte depuis 1997 une déchèterie à La Lande de Fontanelle</p> <p>On peut estimer la production de déchets moyenne par habitant à environ 400 kg/habitant/an.</p>		
Incidences du projet de révision de Carte communale	Effets		Qualification de l'impact
	Positifs	Suppression de toute extension urbaine dans le projet de carte communale donc une réduction du potentiel de production de déchets.	Direct permanent – court à long terme
	Négatifs	L'accueil de d'environ 5 habitants supplémentaires sur le territoire peut occasionner la production théorique de 27 200 kg par an de déchets supplémentaires	Direct permanent – court à long terme

		= (34 logts mobilisés x 2 habitants) x 400 kg/hbt/an en moyenne Le territoire est en capacité de traiter des déchets supplémentaires occasionnés par l'accueil de ménages supplémentaires.	
Manière dont la carte prend en compte le souci de sa préservation et de sa mise en valeur	Dans la mesure où le projet de carte communale prévoit une surface mesurée de parcelles agricoles, naturelles et forestières (NAF) qui seront urbanisables, aucune initiative n'est engagée concernant la gestion des déchets.		
Milieux remarquables, faune, flore			
Rappels de l'Etat initial de l'environnement	<p>La commune de Porcaro n'est concernée par aucun site Natura 2000.</p> <p>Elle comporte toutefois :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Un réservoir principal de biodiversité « Vert » lié à la présence de bocage, boisements et landes au Nord de son territoire, ▪ Un réservoir complémentaires de biodiversité « Bleu » correspondant à un secteur de zone humides (secteur du ruisseau du Veau Lorient). ▪ L'ensemble du réseau des cours d'eau du territoire est un corridor écologique. ▪ 1 ZNIEFF : landes tourbeuses de Coëtquidan (n° 530030163) ▪ une richesse naturelle rurale, bocagère et boisée 		
Incidences du projet de révision de Carte communale	Effets		Qualification de l'impact
	Positifs	Prise en compte des milieux naturels (SRCE, TVB) dans la localisation des zones constructibles. Réduction considérable des zones constructibles	Direct permanent – court à long terme
	Négatifs	/	/
Manière dont la carte prend en compte le souci de sa préservation et de sa mise en valeur	Réduction considérable des zones constructibles pour prendre en compte le besoin de la commune et les éléments naturels à préserver notamment les zones humides situées à proximité du bourg.		

Zones humides et cours d'eau								
<p>Rappels de l'Etat initial de l'environnement</p>	<p>La commune dispose d'une carte des zones humides réalisée en janvier 2009 par le Syndicat Mixte du Grand Bassin de l'Oust (SMGBO).</p> <p>Les zones humides inventoriées sur la commune de Porcaro couvrent une surface de 98,84 ha soit 6,37% du territoire. La majorité des zones humides recensées à Porcaro sont à hydromorphie temporaire.</p> <p>Elles représentent 98, 52 ha. Les zones humides à hydromorphie permanente représentent quant à elles 0,33 ha. 188 zones humides distinctes ont été inventoriées et cartographiées.</p> <p>Aucune zone humide n'est identifiée au sein du bourg.</p> <p><i>Inventaire des zones humides de Porcaro</i></p>  <p>Porcaro est située dans le bassin versant de l'Oust. Ce dernier possède quelques sous-bassins versant dont les exécutoires confluent vers l'Aff, affluent de l'Oust.</p> <p>Porcaro compte 6 175 m de cours d'eau en plus des 27 505 m figurant sur les cartes de l'IGN (à l'échelle 1/25000). En tout, la commune compte donc 33 680 m de cours d'eau dont 707m de ruisseau busé.</p> <p>L'inventaire a également permis de recenser 47 plans d'eau de toutes tailles (mares, étangs, etc.) couvrant une surface de 8,65 Ha.</p> <p>Plusieurs ruisseaux débutent leurs cours à PORCARO à partir de zones humides inventoriées. Ils peuvent donc connaître des périodes de tarissement de plusieurs mois (notamment en période estivale).</p>							
<p>Incidences du projet de révision de Carte communale</p>	<p style="text-align: center;">Effets</p> <table border="1" style="width: 100%;"> <tr> <td style="background-color: #d9ead3;">Positifs</td> <td>Connaissance et diffusion de l'information de l'existence de zones humides et cours d'eau sur le document graphique de la carte communale.</td> </tr> <tr> <td style="background-color: #f4cccc;">Négatifs</td> <td>/</td> </tr> </table>	Positifs	Connaissance et diffusion de l'information de l'existence de zones humides et cours d'eau sur le document graphique de la carte communale.	Négatifs	/	<p>Qualification de l'impact</p> <table border="1" style="width: 100%;"> <tr> <td>Direct permanent – court à long terme</td> </tr> <tr> <td>/</td> </tr> </table>	Direct permanent – court à long terme	/
Positifs	Connaissance et diffusion de l'information de l'existence de zones humides et cours d'eau sur le document graphique de la carte communale.							
Négatifs	/							
Direct permanent – court à long terme								
/								

Manière dont la carte prend en compte le souci de sa préservation et de sa mise en valeur	<p>Meilleure préservation des zones humides et cours d'eau avec la révision de la carte communale :</p> <ul style="list-style-type: none"> → A titre informatif, les zones humides et les cours d'eau sont localisées sur le document graphique de la carte communale. → Aucune extension prévue à proximité de zones humides/cours d'eau. <p>La carte communale était un document d'urbanisme simple, il n'est pas pris d'autres mesures pour préserver les zones humides et/ou cours d'eau.</p>		
Sols, géologie, pédologie			
Rappels de l'Etat initial de l'environnement	<p>Au regard des données de la carte géologique harmonisée du Morbihan publiée en février 2009 par le BRGM, la commune de Porcaro est concernée par les formations géologiques suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ N°207 : Formation du Grès armoricains : quartzites massifs (blanc-beige) et interlits argileux ; grès à magnétite, siltstones micacés, grès à zircon-rutile – Arénig ▪ N° 209 : Formation de Pont-Réan : membre de Montfort : siltites rouges, siltstones grossiers rouge-violacé, siltites micacées pourpres de type Le Boël – Arénig <p>La topographie de Porcaro oscille entre 40/50 m au Sud du territoire, au niveau de l'Oyon, et 145m au Nord du territoire à l'emplacement de l'aérodrome des écoles militaires de Coëtquidan.</p> <p>La topographie du territoire est donc pentue (pente du Nord vers le Sud).</p>		
Incidences du projet de révision de Carte communale	Effets		Qualification de l'impact
	Positifs	Diminution des zones constructibles.	Direct permanent – court à long terme
	Négatifs	/	/
Manière dont la carte prend en compte le souci de sa préservation et de sa mise en valeur	La carte communale était un document d'urbanisme simple, il n'est pas pris de mesures pour préserver les sols et la topographie.		

Consommation d'espace			
Rappels de l'Etat initial de l'environnement	Nous avons retenu pour présenter le calcul de la consommation d'espaces NAF les données du Portail de l'artificialisation 2011-2021. Porcaro a consommé 3 hectares toutes destinations confondues d'espaces NAF entre 2011 et 2021.		
Incidences du projet de révision de Carte communale	Effets		Qualification de l'impact
	Positifs	Restitution de zones naturelles ou agricoles classées en zone constructible, en zone non constructible.	Direct permanent – court à long terme
	Négatifs	Perte de terres agricoles et naturelles.	Direct permanent – court à long terme
Manière dont la carte prend en compte le souci de sa préservation et de sa mise en valeur	BILAN : 27,2 ha en moins de zones constructibles avec le projet de carte communale :		
	APRES		
	LIBELLE	Secteurs constructibles	Surface ha
	ZC	Zone constructible à vocation principale d'habitat	31,6
	ZC	Zone constructible à vocation principale d'équipement	0,2
	ZC	Zone constructible à vocation principale d'activités de loisirs	0,2
	ZC	Zone constructible à vocation principale d'activités économiques	0,2
		TOTAL	32,2
	AVANT		
	LIBELLE	Secteurs constructibles	Surface ha
	ZC	Secteur ouvert à la construction	2,3
	ZC	Secteur ouvert à la construction	1,6
	ZC	Secteur ouvert à la construction	3,7
	ZC	Secteur ouvert à la construction	1,0
ZC	Secteur ouvert à la construction	3,6	
ZC	Secteur ouvert à la construction	3,4	
ZC	Secteur ouvert à la construction	0,7	
ZC	Secteur ouvert à la construction	43,1	
	TOTAL	59,4	
Le projet de carte communale propose une consommation d'espaces NAF estimée à 2 ha décomposé comme suit.			
Le projet de carte communale propose une consommation d'espaces NAF estimée à 2 ha décomposé comme suit :			
<ul style="list-style-type: none"> + 0,80 ha les gisements fonciers n°13 et n°15 dans le bourg identifiés ci-dessous : + 0,4 ha correspond à l'extension urbaine située derrière l'ancien presbytère pour le renforcement des équipements et la construction d'une résidence sénior. + 0,5 ha correspondant à une extension urbaine à destination d'habitat située au Sud-Ouest du bourg qui prend notamment en compte des autorisations d'urbanisme délivrées à partir du 01/01/2021 ou qui sont en cours d'instruction. + 0,3 ha correspondant à deux extensions urbaines à destination d'habitat situées le long de l'axe principal dans le bourg qui relie le centre ancien du bourg à La Belle Alouette. 			
Soit une réduction de 33% de la conso NAF constatée entre 2011-2021 (3 ha).			

Agriculture			
Rappels de l'Etat initial de l'environnement	<p>La commune accueille 7 exploitants agricoles :</p> <ul style="list-style-type: none"> - André Herviaux (cultures de céréales) - Jean-François Orjubin (élevage de porc et vaches allaitantes) - Laurent Renais (élevage vaches laitières et volailles au puits) - Dominique Vinouze (élevage vaches laitières à l'échange) - GAEC des Pierres (élevage de lapins et vaches laitières) - EARL La Vallée Bouillante (élevage de porcs) - SARL WOODHAVEN : Chenil 		
	<p>Les zones constructibles sont situées à une distance au moins égale à 100m des constructions agricoles.</p>		
Incidences du projet de révision de Carte communale	Effets		Qualification de l'impact
	Positifs	Restitution de parcelles exploitées en zone non constructibles (Diminution des zones constructibles).	Direct permanent – court à long terme
	Négatifs	/	/
Manière dont la carte prend en compte le souci de sa préservation et de sa mise en valeur	<p>Avec plus de 20 ha en moins de zones constructibles avec le projet de carte communale, ce dernier engendre plutôt une incidence positive sur l'activité agricole. Il ne maintient aucune zone constructible au sein des lieux-dits.</p>		
Paysage			
Rappels de l'Etat initial de l'environnement	<p>La commune de Porcaro comporte :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Un réservoir principal de biodiversité « Vert » lié à la présence de bocage, boisements et landes au Nord de son territoire, ▪ Un réservoir complémentaires de biodiversité « Bleu » correspondant à un secteur de zone humides (secteur du ruisseau du Veau Lorient). ▪ L'ensemble du réseau des cours d'eau du territoire est un corridor écologique. ▪ 1 ZNIEFF : landes tourbeuses de Coëtquidan (n° 530030163) ▪ Une richesse naturelle rurale, bocagère et boisée 		
Incidences du projet de	Effets		Qualification de l'impact
	Positifs	Prise en compte des milieux naturels (SRCE, TVB) dans la localisation des zones constructibles.	Direct permanent – court à long terme

révision de Carte communale		Diminution des zones constructibles.										
	Négatifs	/	/									
Manière dont la carte prend en compte le souci de sa préservation et de sa mise en valeur	<p>A titre informatif, les espaces boisés sont localisés sur le document graphique de la carte communale.</p> <p>Aucune extension de la zone constructible prévue.</p> <p>La carte communale était un document d'urbanisme simple, il n'est pas pris d'autres mesures pour préserver les paysages.</p>											
Patrimoine bâti et archéologique												
Rappels de l'Etat initial de l'environnement	<p>La commune est concernée par une servitude qui concerne le débordement du périmètre de protection des éléments suivants situés sur la commune de Guer :</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Site</th> <th>Date</th> <th>Protection</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Chapelle Saint-Etienne (Guer)</td> <td>16/08/1971</td> <td>Classé MH</td> </tr> <tr> <td>Parcelle contenant des vestiges d'un édifice gallo-romain à Saint-Etienne (Guer)</td> <td>21/05/1976</td> <td>Classé MH</td> </tr> </tbody> </table> <p>Porcaro dispose également de quelques éléments bâtis anciens de qualité, dont la préservation et la mise en valeur doivent être pérennisés.</p> <p>Le service régional de l'archéologie a recensé 8 zones de présomption de prescriptions archéologiques sur le territoire. Elles ne sont situées ni dans le bourg (seule zone constructible Habitat & Equipement du projet de carte communale), ni près du camping municipal (seule zone constructible Loisirs du projet de carte communale).</p>			Site	Date	Protection	Chapelle Saint-Etienne (Guer)	16/08/1971	Classé MH	Parcelle contenant des vestiges d'un édifice gallo-romain à Saint-Etienne (Guer)	21/05/1976	Classé MH
Site	Date	Protection										
Chapelle Saint-Etienne (Guer)	16/08/1971	Classé MH										
Parcelle contenant des vestiges d'un édifice gallo-romain à Saint-Etienne (Guer)	21/05/1976	Classé MH										
Incidences du projet de révision de Carte communale	Effets		Qualification de l'impact									
	Positifs	/	/									
	Négatifs	/	/									
Manière dont la carte prend en compte le souci de sa préservation et de sa mise en valeur	La carte communale était un document d'urbanisme simple, il n'est pas pris de mesures pour préserver le patrimoine.											
Assainissement des eaux usées et pluviales												
Rappels de l'Etat initial de l'environnement	<p>Eaux usées :</p> <p>La commune de Porcaro dispose :</p> <ul style="list-style-type: none"> d'une STEP par lagunage ayant une capacité de traitement de 700 EQ/H. La charge organique de la semaine la plus chargée de l'année représente 29 % de la charge nominale de la station = Les eaux usées générées par le développement de la commune pour les 10 prochaines années pourront donc être traitées. d'un réseau de 4120 m dont 3500 en gravitaire. D'un poste de relevage situé au Sud du bourg le long de la RD124 <p>Le ruisseau du Vobulo est l'exécutoire de la STEP.</p> <p>Eaux pluviales :</p> <p>Il n'a pas été recensé de problème liés à la collecte et l'évacuation des eaux pluviales sur la commune. Toutefois, un secteur a pu présenter par le passé des problèmes d'évacuation lors de fortes pluies : le secteur de l'Hôtellerie (non constructible dans le projet de carte communale) au niveau du pont sur le ruisseau du Veau Lorient.</p> <p>La commune ne dispose pas de zonage pluvial.</p>											

Incidences du projet de révision de Carte communale	Effets		Qualification de l'impact
	Positifs	Les zones constructibles ont été réduites. Faible augmentation du nombre d'installations individuelles et uniquement sur des parcelles adaptées.	Indirect temporaire – court terme
	Négatifs	Augmentation des surfaces imperméabilisées et donc des débits eaux pluviales Augmentation de la pollution des eaux de ruissellement dans les espaces urbanisés.	Direct permanent – court à long terme
Manière dont la carte prend en compte le souci de sa préservation et de sa mise en valeur	Les zones constructibles ont été réduites. Au vu de la capacité de la STEP, les eaux usées générées par le développement de la commune pour les 10 prochaines années pourront donc être traitées.		
Eau potable			
Rappels de l'Etat initial de l'environnement	La commune de Porcaro ne dispose pas de captage d'alimentation en eau potable sur son territoire. C'est le syndicat intercommunal d'adduction d'eau potable (SIAEP) de Guer Communauté dont est membre la commune de Porcaro qui est maître d'ouvrage du réseau de distribution d'eau potable. La commune est alimentée via une prise d'eau sur la commune de Monteneuf au lieu-dit « La Houssa ». Le complément provient du SIAP de Ploërmel. 22 puits sont recensés sur la commune dont 2 utilisés pour l'alimentation en eau potable. Au regard du compte-rendu du service public d'assainissement en 2003, la consommation d'eau potable par habitant était estimée à 63 m ³ par an et par logement		
Incidences du projet de révision de Carte communale	Effets		Qualification de l'impact
	Positifs	/	/
	Négatifs	Augmentation des besoins en eau potable : + 190 m ³ supplémentaires pour l'habitat par jour. Augmentation du risque de pollution des eaux liée à l'accueil de nouvelles populations.	Direct permanent – court à long terme
Manière dont la carte prend en compte le souci de sa préservation et de sa mise en valeur	Les zones constructibles ont été délimitées pour que les nouvelles constructions soient raccordées au réseau d'eau potable.		
Climat, qualité de l'air, énergies renouvelables			
Rappels de l'Etat initial de l'environnement	Porcaro est sous l'influence du climat océanique tempéré (comme pour l'ensemble de la Bretagne). L'association Air Breizh a pour mission de mesurer en continu les polluants atmosphériques des départements de la région Bretagne. Aucune surveillance n'est établie à hauteur de Porcaro (56), secteur à composante plus rurale que la station de Vannes (56), station la plus proche du site. De ce fait, le suivi qui y est réalisé n'est pas abordé ci-après. Les valeurs guides de référence généralement admises pour caractériser les teneurs en poussières associées à un secteur donné sont les suivantes (valeurs établies de manière forfaitaire par l'arrêté ministériel du 2 février 1998) :		
	<ul style="list-style-type: none"> • Zones très urbanisées ou très industrialisées : 0,08 mg/Nm³ • Zones moyennement urbanisées ou moyennement industrialisées : 0,04 mg/Nm³ • Zones peu polluées (zones rurales) : 0,01 mg/Nm³ 		

	Le conseil communautaire De l'Oust à Brocéliande Communauté étudie actuellement son plan climat, air, énergie territorial (PCAET).		
Incidences du projet de révision de Carte communale	Effets		Qualification de l'impact
	Positifs	Diminution des surfaces des zones constructibles avec la révision de la carte communale	Direct permanent –long terme
	Négatifs	Toutefois, au sein des zones constructibles : - Augmentation des besoins en énergie. - Augmentation des gaz à effet de serre.	Direct permanent – court à long terme
Manière dont la carte prend en compte le souci de sa préservation et de sa mise en valeur	La carte communale était un document d'urbanisme simple, il n'est pas pris de mesures spécifiques concernant les règles de construction et/ou d'implantation des constructions en faveur du bio-climatisme.		
Déplacements			
Rappels de l'Etat initial de l'environnement	<p>Le territoire est bien desservi par la RN24 qui relie Rennes à Lorient et par un réseau de routes départementales dont les deux principales sont les RD772 et RD124 qui traversent le bourg.</p> <p>Le Conseil Général avait fixé des marges de recul pour toute nouvelle construction le long des voies départementales. Aussi sur la commune de Porcaro, ces marges concernent la RN24. Les distances de recul sont les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - RN24 : 100m de recul par rapport à l'axe de la chaussée - En zone naturelle : 35 m de recul par rapport à l'axe de la chaussée - En zone constructible hors agglomération : 20 mètres - En agglomération : variable selon le contexte local. <p>Le bourg présente un maillage de liaisons douces permettant de rejoindre le centre-bourg et les équipements scolaires & sportifs.</p> <p>La quasi-totalité des actifs ayant un emploi utilisent leur voiture pour se rendre au travail.</p> <p>La faible utilisation des autres modes de déplacement peut s'expliquer par le fait qu'une grande majorité des habitants ne travaille pas au sein de la commune.</p> <p>Une desserte peu développée en transports en commun (Porcaro est desservie par la ligne BreizhGo n°4 Ploërmel – Malestroit – Vannes). L'arrêt est situé dans le bourg.</p> <p>La pratique du covoiturage tend à se développer. La commune ne possède pas d'aire de covoiturage sur son territoire. L'aire la plus proche est située à Guer, le long de la RN14 au sein de la zone d'activités du Val Coric.</p>		
Incidences du projet de révision de Carte communale	Effets		Qualification de l'impact
	Positifs	En rendant inconstructible tous les lieux-dits, la révision de la carte communale contribue à réduire les déplacements : aucun nouveau logement ne sera autorisé en dehors du bourg et des hameaux constitués.	Direct permanent – moyen à long terme
	Négatifs	Augmentation du parc de véhicules motorisés de la commune avec l'accueil des nouveaux habitants donc augmentation des émissions de gaz à effet de serre.	Direct permanent – court à long terme
Manière dont la carte prend en compte le souci de sa préservation et de sa mise en valeur	En rendant inconstructibles plus de 20 ha de secteurs constructibles aujourd'hui, la révision de la carte communale contribue à réduire les déplacements : aucun nouveau logement ne sera autorisé en dehors du bourg.		

4. Conclusion de l'auto-évaluation

La révision de la carte communale n'est pas susceptible d'avoir des incidences négatives sur l'environnement.

La ZNIEFF identifiée et les réservoirs de biodiversité identifiés par le SCOT sont préservés.

Au regard de la meilleure préservation des zones humides, des cours d'eau et des espaces naturels opérée via la révision de la carte communale, **cette dernière entrainera plutôt des incidences positives durables sur l'environnement.**

Il en va de même concernant la consommation foncière d'espaces naturels, agricoles et forestières : en diminuant significativement les secteurs constructibles (plus de 20 ha en moins), la révision de la carte communale entrainera des incidences positives durables sur l'environnement.

La commune de Porcaro dispose d'une station d'épuration située à l'Ouest du bourg (lagunes) d'une capacité de traitement de 700 EQ/H. La charge organique de la semaine la plus chargée de l'année représente 29 % de la charge nominale de la station. Les eaux usées générées par le développement de la commune pour les 10 prochaines années pourront donc être traitées.